

services votés et aux programmes statutaires, aussi bien que les nouvelles initiatives que le gouvernement voudra éventuellement entreprendre au cours de l'année, et tout autre besoin imprévu. Si toutes ces réserves sont utilisées dans des budgets supplémentaires, le total des budgets de dépenses à la fin de 1981-1982, atteindra \$69,2 milliards. Il y a deux rajustements à effectuer pour concilier le total des budgets de dépenses au total de \$67,6 milliards des dépenses prévues: d'abord, le montant budgétaire global doit être diminué de la somme des remboursements d'emprunts de l'année précédente qui ne sont pas compensés par de nouveaux emprunts; ces remboursements s'élèvent actuellement au montant estimatif de \$544 millions. Ensuite, il conviendra de faire un rajustement pour la péremption des autorisations de dépenses, étant donné que le gouvernement ne peut légalement dépenser plus d'argent que le Parlement n'en autorise, et qu'en fait, il en dépense toujours moins. L'on estime actuellement cette péremption à \$1,064 milliard.

Bref, ce Budget et le Plan de dépenses du gouvernement auquel il se rattache montrent clairement que le gouvernement répond aux préoccupations des Canadiens dans de nombreux domaines. Le budget continue d'assurer l'indexation des paiements aux personnes âgées dans le but d'aider celles-ci à faire face à la hausse du coût de la vie. Il contient les fonds nécessaires pour honorer les engagements du gouvernement en ce qui concerne les besoins sociaux, l'expansion régionale, le logement, la création d'emplois et l'aide aux autochtones et pour soutenir l'industrie agricole et les agriculteurs, aux prises avec l'évolution de la conjoncture économique. Dans le plan de dépenses, une somme totale de \$2 milliards pour les trois prochaines années, jusqu'en 1983-1984, est destinée à promouvoir le développement économique dans l'Ouest canadien. De ce total, \$350 millions sont prévus pour 1981-1982; les prochains budgets supplémentaires contiendront des précisions sur l'affectation de ces fonds. Enfin, le Budget et le Plan de dépenses du gouvernement contribueront dans une grande mesure à dissiper les inquiétudes des Canadiens en ce qui a trait à l'énergie. Le Budget principal contient des dépenses d'environ \$700 millions en vertu du programme énergétique national, comprenant des subventions aux ménages et aux entreprises disposés à remplacer le pétrole



M. Donald Johnston

par d'autres formes d'énergie, à l'expansion du programme canadien d'isolation thermique des habitations, aux projets de démonstration en matière d'énergie renouvelable, au programme spécial d'aide à l'élaboration et à la commercialisation de nouvelles techniques d'utilisation du charbon dans la région de l'Atlantique, à l'exécution d'importantes activités de recherche et de développement concernant l'énergie, et à bien d'autres nouvelles initiatives dans le même domaine. Les budgets supplémentaires à venir toucheront les autres aspects des activités ayant trait au plan énergétique national.

Taille de la Fonction publique

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de la taille de la Fonction publique. Devant les pressions croissantes vers la hausse des années-personnes dans la Fonction publique de ressources, les ministres du Conseil du Trésor ont voulu, d'une part, reconnaître les besoins de ressources et, d'autre part, maintenir les augmentations globales en deçà de un p. cent. Or, je suis heureux de vous annoncer que nous avons atteint ces objectifs sans entraver pour autant la prestation efficace des services gouvernementaux au public. Les députés noteront que des augmentations considérables d'années-personnes ont été accordées à cette fin dans certains ministères. J'attirerai votre attention en particulier sur les augmentations accordées au ministère des Pêches et Océans et au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le Budget principal de 1981-1982 prévoit 315 680 années-personnes autorisées; ce chiffre représente une augmenta-

tion de 3 085 années-personnes, soit moins de un p. cent par rapport à l'an dernier — pourcentage correspondant à notre objectif. Cette légère augmentation survient après deux années consécutives de réduction réelle du nombre d'années-personnes, et malgré ce faible accroissement, nous demeurons en deçà du niveau des années-personnes autorisées en 1975-1976.

Je ferai observer que de cette augmentation totale de 3 085 années-personnes autorisées, 1 373 sont nécessaires pour 1981-1982 seulement en raison du recensement de 1981. Si l'on ne tient pas compte de ces années-personnes, l'augmentation globale passe à 0,5 p. cent. Cet accroissement net de 0,5 p. cent provient d'augmentations survenues dans certains secteurs de la Fonction publique fédérale, lesquelles sont partiellement compensées ailleurs par des diminutions. L'augmentation est attribuable, en grande partie, aux programmes qui s'adressent directement au public et qui exigent un niveau de ressources correspondant à la demande de services. Pour maintenir ces services à un niveau acceptable, même après avoir réalisé des gains de productivité raisonnables, il faut accroître le nombre des préposés. Ainsi, au ministère du Revenu national, la charge de travail augmente avec le nombre croissant des déclarations. Et de même dans le cas de la Gendarmerie royale du Canada, en raison de la multiplication des demandes provenant, en partie, des provinces et des municipalités qui passent des marchés avec le gouvernement fédéral pour obtenir des services de police à un niveau approprié à leurs besoins.

Je signale aussi à nouveau l'importante augmentation du besoin d'années-personnes qui se manifeste au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, où 470 années-personnes supplémentaires seront affectées à la phase initiale de la mise en oeuvre du programme énergétique que national annoncé dans le budget d'octobre dernier.

D'autre part, le ministère des Pêches et Océans bénéficiera d'un important supplément d'années-personnes pour rationaliser les activités dans les domaines de la gestion des zones de pêche et de la recherche océanographique, et pour assurer le travail auparavant exécuté à forfait dans le cadre du programme de mise en valeur des salmonidés.

Je tiens à souligner que le gouverne-

(suite à la page 8)